



PREAVIS MUNICIPAL NO 2012/10

BUDGET 2013

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir procéder à l'examen de son budget 2013.

En préambule, nous rappelons que **le plafond d'endettement** de la commune pour la nouvelle législature a été fixé à **CHF 4'500'000**. L'endettement de la commune au 31.12.2011 s'élevait à environ CHF 3'217'000.

Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2012 et 2013

1. Administration : Après les nombreuses festivités qui se sont déroulées dans notre commune en 2012, les frais de réceptions et de manifestations sont revus à la baisse pour 2013. Quant aux honoraires et frais d'expertises, on constate une augmentation de ce poste en raison du besoin accru de l'intervention de spécialistes. Que ce soit pour des mises à jour de données informatiques par les différents bureaux techniques, pour l'analyse des futurs dossiers de mises à l'enquête publique à mettre en relation avec le potentiel de terrains constructibles offerts ou pour des avis de droit dans différents domaines.

2. Finances : Une légère augmentation des revenus d'impôts est prévue, mais la municipalité reste toujours très prudente dans cette estimation. Concernant le fonds de péréquation (chapitre 6), selon les données en notre possession, notre contribution 2013 devrait être supérieure au retour attendu.

3. Domaines, bâtiments, terrains : Le marché du bois reste tendu, les prix de notre production sont en compétition avec l'étranger et les subventions de l'Etat s'amenuisent un peu chaque année. Malgré ces perspectives moroses que nous espérons passagères, l'entretien de nos **forêts** nous tient toujours à cœur.

Dans le cadre d'un concept énergétique élaboré en 2012, la Municipalité poursuit un objectif d'économie d'énergie, en priorité dans les **bâtiments communaux**. Une étude est en cours pour l'amélioration du chauffage et des isolations de la grande salle. A son terme, le projet fera l'objet d'une demande de crédit.

4. Routes, parcs, place de sports, cimetière : Pas de grands travaux prévus mais un entretien des installations existantes.

Au domaine des **ordures ménagères et déchets**, une nouvelle taxe forfaitaire est introduite afin de se mettre en conformité avec la loi qui exige dorénavant un financement de l'élimination des déchets urbains au moyen de taxes combinées, composées d'une taxe de base et d'une taxe selon la quantité de déchets produite. Dès le 1^{er} janvier 2013, le compte devrait s'autofinancer.

5. Instruction publique : Le budget est calculé en fonction du nombre d'élèves scolarisés. La réorganisation territoriale qui devrait être effective dès le 1^{er} janvier 2013 aura des conséquences financières à l'avenir.

./.

8. Service des eaux : L'autofinancement de ce service n'est pas encore assuré.

Vulliëns, le 30 octobre 2012